



DROIT DU TOURISME

Cette fiche propose des sources d'informations dans le domaine du droit du tourisme.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Textes de référence français
2. Encyclopédies
3. Principaux manuels et traités
4. Revues
5. Bases de données
6. Portails institutionnels
7. Veille & blogs
8. Centres de recherche

1. Textes de référence français

- Code du tourisme sur [Legifrance](#)
- Code du tourisme. Dalloz, mis à jour tous les ans (en version imprimée et sur [Dalloz.fr](#))

2. Encyclopédies

- Lamy Transport et tourisme par autocar. Partie 5 - Organisation de voyages (en ligne sur [Lamyline](#)),
- Jurisclasseur Transport (en ligne sur [Lexis360](#)),
- Encyclopédie des collectivités locales. Chapitre 6 (folio n°4340) - Compétences des collectivités territoriales : cadre institutionnel du tourisme (en ligne sur [Dalloz.fr](#)),
- Encyclopédie des collectivités locales. Chapitre 7 (folio n°4345) - Compétences des collectivités territoriales : développement touristique (en ligne sur [Dalloz.fr](#))

3. Principaux manuels et traités

- LACHIEZE, Christophe. *Droit du tourisme*. 2^e éd. Paris : Lexis Nexis, 2020
- JEGOUZO, Laurence. *Le droit du tourisme*. 2^e éd. Paris : L.G.D.J., 2018
- BRETON, Jean-Marie. *Droit du tourisme*. Paris : Mare & Martin, 2021

4. Revues

Juris tourisme, le mensuel des acteurs du tourisme et des loisirs (ISSN 2108-0968), disponible en version imprimée et sur [Dalloz.fr](#) depuis 1999,

L'Echo touristique : le magazine trimestriel des professionnels du tourisme (Eventiz Media Group), disponible en version imprimée depuis 1981.

5. Bases de données

- [Lamyline](#)
- Lamy Transport et tourisme par autocar

- *Bulletin des Transports et de la Logistique*

- [Dalloz.fr](#)

- *Juris tourisme*
- Code du tourisme
- Fiches d'orientation : meublé de tourisme, location saisonnière, agences de voyages, etc.

- [Lexis360](#)

- *Loyers et Copropriété*, veille Location meublée de tourisme

6. Portails institutionnels

- [Atout France](#), opérateur national du tourisme

L'agence de développement touristique de la France met à la disposition des professionnels du tourisme des outils stratégiques et de prospective et favorise le montage de projets d'investissement dans les territoires.

- [Organisation Mondiale du Tourisme](#),

L'institution de l'ONU est chargée de promouvoir un tourisme responsable, durable et universellement accessible. Le site contient des données et des statistiques mondiales sur le tourisme ainsi que le *Code international de protection des touristes* qui énonce un ensemble de normes internationales minimales en ce qui concerne la protection des touristes dans les situations d'urgence et les droits des touristes en tant que consommateurs

- [Insee](#),

La page *statistiques et études* du site contient des ressources sur la [thématique du tourisme](#).

- [ADN Tourisme](#), Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme,

Publie ses rapports d'activités et un *Guide de l'élu(e) au tourisme*

- [Datatourisme](#), plateforme nationale des données touristiques publiques en open data,

Le site géré depuis février 2022 par ADN Tourisme agrège 40 bases de données territoriales pour faciliter l'accès aux données publiques d'information touristique.

7. Veille & blogs

- Rubrique **Transport** sur **Actualités du droit** (Lamyline)
- [Blog de Droit du tourisme et aérien](#), par Maître Valérie Augros

8. Centres de recherche

- [Institut de Recherche et d'Études Supérieures du Tourisme](#) (IREST) - Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
- [Sorbonne Études et Recherche en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Tourisme](#) (SERDEAUT) - Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Fiche créée par Céline BROUSSEY (Bibliothèques de l'Université Toulouse Capitole) et mise à jour en novembre 2023 par Mathilde GUENOT (Bibliothèques de l'Université Toulouse Capitole)

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).